

Avis de Soutenance

Monsieur Vincent GUFFROY

Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Servir l'État : Claude Guillaume LAMBERT (1726-1794) ou la vertu en politique

dirigés par Madame Marie-Laure LEGAY

Soutenance prévue le **mercredi 09 décembre 2020** à 14h00

Lieu : Entièrement en visioconférence

Composition du jury proposé

Mme Marie-Laure LEGAY	Université de Lille	Directrice de thèse
Mme Antonella ALIMENTO	Université de Pise	Rapporteuse
Mme Isabelle BRANCOURT	Université Panthéon Assas	Rapporteuse
Mme Monique COTTRET	Université de Paris Ouest Nanterre	Examinatrice
M. Hervé LEUWERS	Université de Lille	Examineur
M. Julian SWANN	Birkbeck College University of London	Examineur

Mots-clés : Lambert, Vertu, Finances, Biographie, Magistrature, Administration

Résumé :

Juriste de formation, Claude-Guillaume II Lambert (1726-1794) entre au parlement de Paris en 1748. De culture parlementaire et « jansénisante », il prend vite la tête d'un groupe d'opposition à l'absolutisme. Partisan d'un pouvoir royal tempéré par les Parlements, il tend vers le constitutionnalisme, sans toutefois le formuler directement. Principal rédacteur des Grandes remontrances de 1753 et d'un arrêt du Parlement en 1756, deux textes très critiques aux conséquences politiques importantes, il est exilé à deux reprises. Chef de file des « patriotes », il est alors un magistrat engagé. Collaborateur de Bertin, assez proche de Choiseul puis de L'Averdy, le parlementaire est animé par le modèle du « magistrat idéal » prôné par d'Aguesseau. Il parvient à maintenir l'équilibre entre le service de l'État et celui du Parlement. Double adhésion qui peut sembler paradoxale mais qui correspond en définitive à son attachement viscéral au droit plutôt qu'au système politique en lui-même. Nommé maître des requêtes puis conseiller d'État, Lambert sert la monarchie et s'introduit, sous Louis XVI, dans de nombreuses commissions administratives. Ses activités sont riches d'apprentissages sur ce que nous appelons de nos jours les « finances publiques ». Après sa participation à l'Assemblée des notables de 1787, il est nommé contrôleur général des finances une première fois en août 1787. Il travaille alors sous l'administration directe de Loménie de Brienne dont il suit la chute en août 1788. Après la prise de la Bastille et le départ précipité de tous les ministres, il accepte de revenir à ce même poste une seconde fois, en juillet 1789, sous la houlette de Necker. Las et impuissant face à la crise fiscale, il démissionne en novembre 1790. Parlementaire puis spécialiste des « finances publiques », le parcours de Lambert vient interroger le lien entre politique et finances. Il permet de comprendre comment fonctionne l'architecture administrative à la fin de l'Ancien Régime ainsi que les tentatives de réformes souhaitées par le pouvoir. L'approche diachronique des sources nous présente Lambert comme

l'archétype du gestionnaire de biens, publics comme privés. Personnage aux ambiguïtés certaines, il appartient à une élite ordinaire, soucieuse du bien commun et de l'intérêt général, dont le moteur est la vertu politique. Très présente dans la pensée du XVIIIème siècle, la notion trouve son accomplissement dans le service désintéressé du peuple. Lambert rêve à ce passé évanoui et chimérique du monarque régnant avec l'appui de la curia regis dont son groupe social estime faire partie. Il est alors prêt à en être le héraut et faire preuve d'un profond dévouement à la cause publique qu'il défend. Mais la vertu telle que la conçoit Lambert mêle intimement religieux et politique, morale janséniste et ordre social. L'attachement à un idéal de vertu – vertu domestique, vertu civique et vertu politique – définit l'existence de ce serviteur ordinaire de l'État. C'est cette conception qui entre en concurrence avec la Révolution. Parvenu à Lyon en 1793, il est dénoncé au tribunal révolutionnaire. Emprisonné puis jugé, il est acquitté. Il se retire à Cahors mais il est de nouveau dénoncé. Ramené à Paris, il est jugé sommairement puis guillotiné le 27 juin 1794.